

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 16 octobre 2023

Délibération n° CP-2023-2598

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Fondation Innovation et transitions (FIT) - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour le programme d'actions 2023 - Avenant n° 1 à la convention entre la Métropole de Lyon et la Fondation relative au projet Fondation pour la médiation industrielle (TIGA)

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

Rapporteur : Madame Séverine Hémain

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 29 septembre 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Jean-Claude Ray

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohhaas, M. Lassagne, M. Longueval, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Charmot (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Crespy (pouvoir à M. Seguin), Mme Dehan (pouvoir à M. Ray), M. Marion (pouvoir à Mme Brunel), Mme Vacher (pouvoir à Mme Khelifi).

Commission permanente du 16 octobre 2023**Délibération n° CP-2023-2598**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Fondation Innovation et transitions (FIT) - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour le programme d'actions 2023 - Avenant n° 1 à la convention entre la Métropole de Lyon et la Fondation relative au projet Fondation pour la médiation industrielle (TIGA)

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

La Commission permanente,

Vu le rapport du 27 septembre 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

La FIT a été créée en 2012, sous le nom de Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL). Selon les nouveaux statuts de la Fondation, approuvés par arrêté ministériel du 20 décembre 2022, celle-ci a pour but de favoriser le progrès de la connaissance et de l'innovation en portant des actions soutenues par un ou plusieurs acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche et du monde économique dans les domaines de l'innovation scientifique, technologique, sociale et environnementale, et de contribuer ainsi à un développement scientifique, environnemental, social, économique et culturel équilibré et solidaire.

Ayant son siège à Lyon, elle a vocation à :

- porter des projets scientifiques, technologiques, sociaux et écologiques à impact positif, notamment dans les domaines du soutien à la recherche fondamentale et appliquée et de l'innovation,
- développer des formations et contribuer au transfert de compétences,
- développer et organiser une coopération féconde entre les parties prenantes de la connaissance, du développement et de l'innovation, en particulier entre les acteurs du monde économique et ceux du monde académique et, plus largement, entre les acteurs publics et privés, actifs dans ces domaines,
- favoriser les transferts de connaissance et l'accès citoyen aux innovations et ressources produites au sein de la Fondation.

Afin de remplir son rôle de soutien à l'innovation et aux grandes transitions sur le territoire, la FIT se positionne, notamment, sur 2 grands champs d'actions :

- la mise en œuvre de projets favorisant l'innovation et mobilisant des acteurs privés et publics (par exemple les Journées de l'économie -Jéco-),
- la mise sous égide de fondations permettant la mise en place de partenariats et de synergies public/privé.

La Fondation a, en effet, la capacité de créer en son sein des fondations abritées et initier des projets, sans personnalité morale et juridique autonome, en vue de la réalisation d'une œuvre d'intérêt général. Elle héberge aujourd'hui 30 fondations placées sous son égide et leur offre ainsi un cadre légal, un soutien administratif, la garantie de l'intérêt général et les avantages liés au statut de fondation reconnue d'utilité publique.

La FIT vise, par ailleurs, à :

- œuvrer pour l'intérêt général grâce à sa reconnaissance d'utilité publique, sa vocation philanthropique et le soutien qu'elle offre à l'ensemble des projets et fondations sous son égide œuvrant dans les domaines de l'innovation scientifique, technologique, sociétale et écologique,
- accompagner et aider le développement de projets à impact positif ; grâce à son savoir-faire, son expertise, son expérience (abri de fondations depuis plus de 15 ans), la FIT permet la mise en œuvre rapide de projets réunissant acteurs publics et privés, au service de l'intérêt général,
- accélérer l'innovation par sa capacité à détecter les sujets d'innovation et à réunir les acteurs pouvant les mettre en œuvre,
- valoriser le territoire par la diversité de sujets détecteurs et d'acteurs mobilisés,
- constituer une interface reconnue grâce à sa capacité à engager l'ensemble des acteurs académiques, économiques et institutionnels,
- stimuler la philanthropie sur le territoire par la promotion et l'animation d'une communauté de fondations et projets sous son égide.

Consécutivement à l'évolution statutaire vers la FIT, cette dernière est désormais administrée par un conseil d'administration de 9 membres, dont 3 membres au titre du collège des fondateurs, 3 membres au titre du collège des partenaires institutionnels et enfin, 3 membres au titre du collège des personnalités qualifiées.

Selon l'article 3 des statuts modifiés, la Métropole fait désormais partie du collège des partenaires institutionnels aux côtés de la Communauté d'universités et établissements (COMUE) - Université de Lyon et de l'Agence pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY).

II - Compte-rendu d'activité 2022 et bilan

La Métropole, en sa qualité de membre fondateur de la FPUL, a siégé au sein du comité des fondateurs jusqu'en 2022 et a procédé au versement d'une contribution à la dotation initiale de 100 000 € par an sur la période 2015-2022 (respectivement par délibérations du Conseil n° 2015-0813 du 10 décembre 2015 pour la période 2015-2017 puis, n° 2018-2915 du 9 juillet 2018, n° 2019-3347 du 18 mars 2019 et délibérations de la Commission permanente n° CP-2020-0018 du 14 septembre 2020, n° CP-2021-0782 du 18 octobre 2021 et n° CP-2022-1691 du 17 octobre 2022).

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1691 du 17 octobre 2022, la Métropole a ainsi apporté sa contribution à la FPUL pour un montant de 100 000 €.

Celle-ci a poursuivi en 2022 son activité de fondation abritante, avec de nombreux projets mis en œuvre (appels à projets, bourses d'études, financements de projets, etc.).

Les Jéco se sont déroulés du 15 au 17 novembre 2022 en présentiel et en ligne. Les conférences ont rassemblé 40 000 participants en ligne et 10 000 participants en présentiel autour de 60 tables-rondes.

Par ailleurs, une nouvelle promotion de la formation en plastronique a démarré en septembre 2022. Cette formation innovante, proposée par l'Institut national des sciences appliquées (INSA) et Chimie physique électronique Lyon (CP) est soutenue par la FIT.

III - Programme d'actions 2023 et proposition de financement

Pour l'année 2023, la FIT accompagne la mise en œuvre de nombreux projets de ses fondations abritées, tels que par exemple :

- le colloque Odyssée des espaces, leviers des rencontres et des transformations, qui s'est déroulé les 29 et 30 mars 2023 : La Fondation *Learning Lab Network* a organisé son colloque annuel sur le thème de l'impact des espaces sur les modalités d'apprentissage et, plus précisément, comment les espaces peuvent être des leviers de rencontres et de transformations pour favoriser les apprentissages. Ce temps fort est dédié à la rencontre du réseau et des acteurs de la transformation des espaces physiques et numériques,

- le Forum de la recherche en cancérologie, qui s'est déroulé les 4 et 5 avril 2023 : rendez-vous phare régional entre chercheurs, médecins, patients, entrepreneurs, soignants et politiques, le Forum constitue un lieu de croisement entre les grandes avancées de la recherche, les initiatives innovantes portées par les acteurs régionaux et la réflexion partagée sur les grands enjeux et défis de demain. Cet événement propose un programme riche et varié avec des conférences, tables-rondes, ateliers et posters scientifiques et vulgarisés ainsi qu'une convention d'affaires avec la tenue de rendez-vous face à face,

- la conférence-rencontre avec Hugo Duminil-Copin, qui s'est déroulée le 15 juin 2023 : la Fondation Blaise Pascal, en partenariat avec Sopra Steria, invite ses partenaires et mécènes autour d'une conférence-rencontre avec Hugo Duminil-Copin, lauréat de la médaille Fields en 2022,

- la journée d'étude "les territoires qui disent non", qui s'est déroulée le 28 juin 2023 : la Fondation Sciences Po Lyon organise une journée consacrée aux mobilisations/résistances territoriales face à des projets divers (TGV, centres commerciaux, nucléaire etc.). À travers sa chaire de recherche-action Transformations de l'action publique, cette journée de débats/discussions réunit des pouvoirs publics, des associations, des collectifs et entreprises pour échanger autour de ces sujets. À la suite de cette journée, un livre verra le jour en lien avec l'éditeur Berger Levrault,

- *Booster camp*, organisé du 26 au 28 septembre 2023 : *BigBooster* est un programme international à but non lucratif d'accélération de *start-ups* innovantes qui se structure à travers un *Booster camp* et un accompagnement personnalisé dans les territoires cibles. Se déroulant sur 3 jours, le *Booster camp* propose aux *start-ups* des ateliers, des sessions de *mentoring*, des *speed-dating*, ainsi que des rencontres avec des experts leur permettant d'affûter leur proposition de valeur, leur pitch et leur approche globale et internationale.

La Fondation innovation et transitions accompagne la mise en œuvre des projets portés par les fondations abritées. Elle leur apporte un cadre légal, un soutien administratif, la garantie de l'intérêt général et les avantages d'une fondation reconnue d'utilité publique, permettant ainsi aux fondations sous son égide, de se concentrer sur le cœur de leurs actions. À ce titre, la FIT assure les missions suivantes :

- service administratif et financier relatif aux ressources humaines (diffusion des offres d'emplois, rédaction des contrats de travail - gestion courante du contrat de travail, des paies et des virements - gestion des congés, etc.),

- comptabilité (traitement et suivi des bons de commande, saisie comptable, paiement des factures à échéance après validation mensuelle, comptabilité analytique par fondation abritée et par sous-projet si nécessaire, paiement de commande *via* la carte bancaire, versement d'acompte),

- contrôle de gestion (suivi budgétaire, accompagnement sur la création des budgets, suivi de la trésorerie disponible, envoi d'états financiers),

- participation aux comités exécutifs, envoi d'éléments financiers sur demande,

- réception des contributions,

- service juridique (préparation et gestion des conventions, élaboration conjointe des appels d'offre selon les règles d'achats, réception et comparaison des offres, participation aux notations des offres, retours aux candidats, gestion et suivi des contrats fournisseurs/prestataires de services, dénonciation/renouvellement des contrats à échéance, envoi des pièces administratives, gestion des mandats de prélèvement),

- service partenariat, réseaux, levée de fonds (site internet, réseaux sociaux, communication générale, appui de l'équipe levée de fonds, conseil sur la stratégie, aide à la mise en place de process/outils),

- la FIT veille également à contribuer à la bonne circulation de l'information entre les fondations, à organiser des formations sur des thèmes transverses (levée de fonds, communication, étude d'impact, règlement général sur la protection des données -RGPD-, mutualisation des moyens, etc.).

Pour remplir ses missions, la FIT dispose du budget 2023 suivant :

Dépenses (en €)		Ressources (en €)	
frais de personnel	565 000	contributions fondateurs	110 000
fonctionnement communication	20 000	Métropole	100 000
fonctionnement général	110 000	nouveaux mécènes	97 000
amortissements (mobilier, matériels informatiques)	16 000	produits financiers	17 000
frais informatiques	30 000	produits divers, abattements, aides de l'État	42 000
loyers et charges	22 000	recettes exceptionnelles	0
		produits de gestion	397 000
Total	763 000	Total	763 000

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 100 000 € au profit de la FIT pour la réalisation de son programme d'actions en 2023.

IV - Avenant n° 1 à la convention entre la Métropole et la FIT, relative au projet Fondation pour la médiation industrielle (ex-TIGA)

Par délibération du Conseil n° 2020-4177 du 29 janvier 2020, la Métropole a approuvé la convention de financement entre la Métropole et la Banque des Territoires, opérateur de l'État dans le cadre de la contractualisation pour le programme France 2030 Territoires d'innovation appelé alors TIGA.

En effet, la Métropole est récipiendaire des financements par voie de subvention de la Banque des Territoires dans le cadre de ce programme, qu'elle est autorisée à reverser aux différents porteurs de projets qui ont été retenus au titre de celui-ci, selon des modalités définies conventionnellement.

La FIT est l'un de ces porteurs de projets, en qualité de fondation abritant la Fondation Industrie Lyon Saint-Étienne (ILYSE) pour la médiation industrielle.

Une convention de reversement concernant ce projet a été signée le 28 avril 2020 entre la Métropole et la FIT, qui prévoit un nombre maximum de 4 versements sur la durée initiale du projet, soit 2019-2023, ainsi que des plafonds de versement.

Par délibération de la Commission Permanente n° CP-2022-1860 du 21 novembre 2022, la Métropole a approuvé l'avenant n° 1 de la convention de financement entre la Métropole et la Banque des Territoires, prolongeant la durée d'exécution du programme Territoires d'innovation jusqu'au 31 décembre 2025. Cet avenant autorise également le reversement par la Métropole des différentes subventions auprès des partenaires bénéficiaires jusqu'à cette date.

Du fait de cette prolongation de la durée possible d'exécution du projet jusqu'au 31 décembre 2025, le nombre de versements est porté de 4 à 6, sans modification du montant total de la subvention affectée à celui-ci.

Il est donc proposé à Commission permanente d'approuver l'avenant n° 1 à la convention relative au projet Fondation pour la médiation industrielle, modifiant les modalités de reversement de la subvention Territoires d'innovation ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 100 000 € au profit de la FIT pour son programme d'actions 2023,

b) - la convention à passer entre la Métropole et la FIT définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention,

c) - l'avenant n° 1 à la convention entre la Métropole et la FIT du 28 avril 2020, modifiant les modalités de reversement de la subvention Territoires d'innovation,

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer ladite convention et ledit avenant, et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 100 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2023 et suivants - chapitre 65 - opération n° 0P03O2232.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 17 octobre 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20231016-311639-DE-1-1 Date de télétransmission : 17 octobre 2023 Date de réception préfecture : 17 octobre 2023
